© FABRICE CHORT

Connaissance, exploration, exploitation… Quel avenir pour les grands fonds marins ?

Par **Francis Vallat** de l'Académie de Marine, Fondateur et président d'honneur des clusters maritimes français et européen

La position prise par le Président de la République, «*interdiction de toute exploitation des grands fonds marins dans les eaux internationales*», reste à ce jour la doctrine officielle de la France. Pourtant, elle doit impérativement être ré-évaluée à l'aune de la prochaine échéance internationale que sera la publication par l'*Autorité internationale des fonds marins* (AIFM) d'un code minier voulu incontestable par sa rigueur.

Malgré la campagne diplomatique menée avec vigueur par notre pays depuis deux ans, la France est totalement isolée. Aucun pays ne l'a rejointe, pas même les plus actifs pour la protection de l'Océan, y compris le très militant Costa-Rica, co-organisateur avec nous de la conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC) de Nice. La vérité est même que sur 168 pays membres de l'AIFM qui travaillent à l'élaboration d'un code minier international dont la robustesse devra garantir la crédibilité, «seuls» un peu plus d'une trentaine – dits les «*pays de la pause*», intransigeants sur le plan environnemental sans pour autant prôner une interdiction générale ou définitive de toute exploitation –, sont en faveur d'un moratoire, frère du «moratoire conditionnel» prôné depuis quatre ans par le Cluster maritime français (CMF).

Il est important de rappeler la position du CMF sur l'exploration et l'exploitation des grands fonds marins à l'heure tout d'abord où notre dialogue avec les ONG montre que de plus en plus d'entre elles sont conscientes de cette évolution, réalisant que l'important est d'avoir des garanties que l'Océan ne sera pas menacé ; à l'heure ensuite où l'enjeu pour la France est de ne pas perdre en 2026 le permis de Clarion-Clipperton puis ceux de la dorsale Atlantique, surtout au profit de pays peut-être moins «engagés» dans la défense de l'environnement (avec des permis supposant l'étude des conditions d'une éventuelle exploitation) ; A l'heure, enfin, où il est crucial que notre pays et les opérateurs maritimes français ne soient pas mis hors-jeu pour l'avenir.

DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le contexte peut se résumer en quelques constats : Notre planète est dans une situation catastrophique. Elle est condamnée si l'Océan est encore plus fragilisé alors qu'il est déjà agressé, acidifié, empoisonné ; L'être humain, premier protecteur et premier prédateur du monde vivant, est incapable de modifier certains comportements ou de se passer d'outils devenus indispensables à sa vie (ordinateurs, smartphones…) ; L'Homme, capable du pire mais aussi du meilleur, a droit à la vie lui aussi, comme les autres êtres vivants ; La pression économique et sociale de l'évolution démographique – avec le scénario confirmé d'une augmentation de 2 milliards d'êtres humains d'ici 2050 – est incontournable, sauf à programmer la mort de centaines de millions d'êtres humains. Une décroissance globale, générale, n'est de ce fait ni possible ni souhaitable ; Notre planète ne pourra être sauvée qu'avec l'Homme et non contre l'Homme. Impossible de la sauvegarder pour les générations futures sans l'adhésion des générations présentes, qui ne soutiendront les durs sacrifices exigés que si elles voient que tout est fait pour leur assurer – autant que possible – une vie décente pour elles-mêmes. L'effort pour un meilleur avenir ne peut donc se faire en sacrifiant déraisonnablement les besoins économiques du présent ; La nécessaire transition écologique, énergétique, suppose l'utilisation massive, exponentielle, de toutes sortes de matières premières ou de métaux rares (requis pour les éoliennes, les batteries etc…) en sus des besoins énormes pour la révolution digitale (dont la blockchain etc.). Or quasiment tous les métaux deviennent stratégiques d'une manière ou d'une autre, soit au sens propre du terme (gisements de Cobalt à 75 % au Congo, Terres rares à 80 % en Chine) soit du fait de leur rareté (comme le cuivre) ; L'accélération du recyclage des déchets

«Relance.»

Francis Vallat

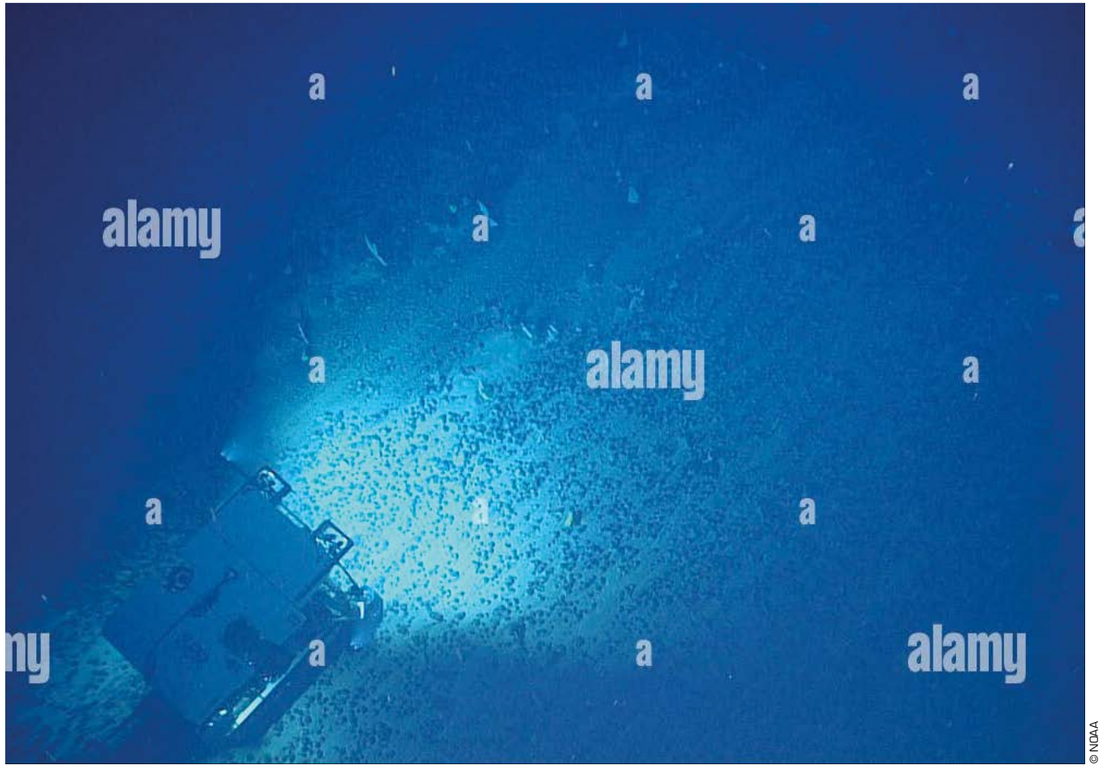

© NOAA

Atlantique Nord - 2021 : véhicule télécommandé traversant un vaste champ de nodules de ferromanganèse. On trouve ces derniers à des profondeurs de 400 à 7 000 mètres (800 à 2 500 mètres pour les plus riches en métaux).

est LA priorité absolue, mais cela ne sera hélas pas suffisant à l'échelle du monde dans les vingt ans qui viennent. Trop de retard a été pris pour être «dans les temps». La question du rythme et du *timing* est donc cruciale ; Des acteurs (États ou entités privées) peu scrupuleux, indifférents à l'avenir de l'humanité et de la planète, ne respecteront aucune règle sans cadre contraignant «imposant» autant que possible le développement durable ; Enfin, il serait injuste de condamner à la pauvreté permanente les Etats qui pourraient tirer profit de ressources, si ces dernières pouvaient un jour être exploitées sans causer de dommages à l'environnement marin.

Dès lors, au-delà des positions dogmatiques, cyniques ou passionnées, l'analyse objective et l'urgence imposent que travaillent enfin ensemble, et se coordonnent, tous les responsables de bonne volonté issus aussi bien du monde de la politique que de celui de l'écologie ou encore de l'économie. L'enjeu est devenu réellement vital d'accélérer puissamment une démarche combinant les chances et les contraintes du «vrai» développement durable, seule issue réaliste répondant aux préoccupations légitimes tant des défenseurs acharnés de la planète que de ceux de l'humanité.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SEULE SOLUTION POSSIBLE

Le développement durable suppose des prémices incontournables. Il est par exemple au moins aussi important et honnête de reconnaître qu'il y aura des impacts sur les écosystèmes sous-marins directement concernés par une éventuelle exploitation, que d'étudier ce qui peut être fait (ou non) pour les circonscrire et en limiter leurs répercussions spatiales et temporelles sur l'Océan. Ce qui compte est de voir s'il est possible d'adapter des solutions offrant des garanties satisfaisantes, tout en interdisant ou suspendant toute action tant que la levée des risques n'aura pas été clairement avérée, ou si elle est remise en cause.

Dans cet esprit, refuser de réfléchir à l'éventualité d'une exploitation serait irresponsable au vu des pressions qui s'accélèrent à tous niveaux (voir les éléments de contexte évoqués ci-dessus). Essayer de savoir si et comment on peut avancer, ou à l'inverse pourquoi il ne faut surtout pas bouger, relève du simple bon sens. Examiner, sans idéologie et sans compromission, la possibilité du développement durable (développement ET durabilité) est donc une nécessité.

Sachant que le devoir (et l'intérêt) de tous est de répondre aux préoccupations légitimes des défenseurs de l'Océan, il est intéressant de citer quelques-unes des conclusions provisoires du Groupe de synergie « Grands fonds marins » du Cluster maritime français (CMF), qui, sans bruit, rassemble depuis quatorze ans entreprises, associations, instituts de recherche et régulièrement, nombre d'administrations ou représentants de l'Etat, mais aussi d'ONG :

- Engagement solennel pris par tous, industriels en tête, que rien ne se passera (et surtout pas d'activité minière) s'il n'y a pas de garantie maximale que les écosystèmes et la biodiversité marine seront suffisamment préservés ;
- Engagement que rien ne sera fait sans que les populations éventuellement concernées aient été associées aux décisions et/ou soient partie prenante des différentes étapes ;
- Engagement de respecter des procédures assurant la transparence totale des opérations, et de se soumettre aux contrôles indépendants les plus contraignants.

« Relance. »

Francis Vallat

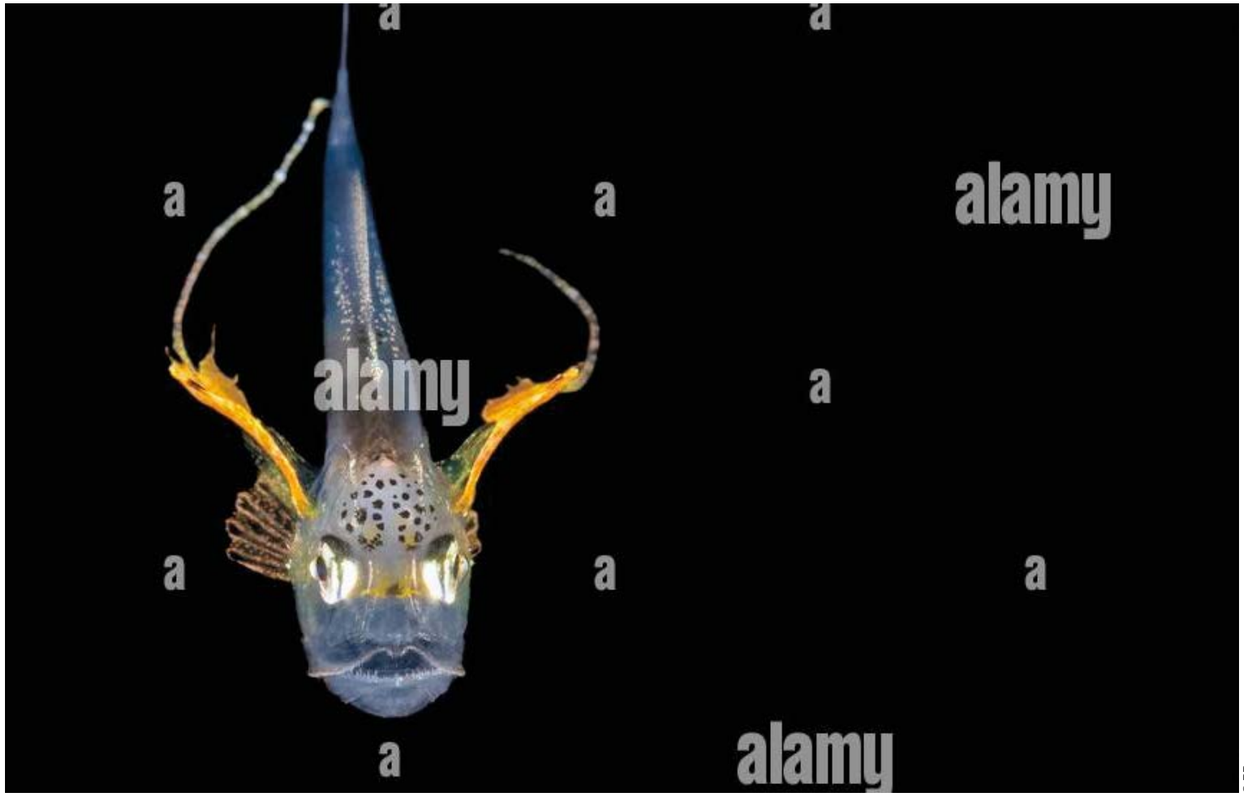

© DR

C'est dans cet esprit qu'un dialogue, difficile mais franc, de plus en plus confiant et maintenant ouvert, a été voulu et établi avec de grandes ONG, et que j'avais accepté de co-écrire, il y a près de quatre ans, le livre « Notre avenir s'écrit dans l'Océan » avec Isabelle Autissier, présidente d'honneur du WWF. Et c'est dans ce même esprit que le CMF a convaincu la *Deap sea mining alliance* (DSMA) allemande de prendre les mêmes engagements.

Le groupe de travail du Cluster a par ailleurs détecté une garantie supplémentaire, indirecte mais certaine : Si un code international minier réellement contraignant est adopté, les industriels ne prendront pas le risque d'investir des sommes énormes dans une quelconque exploitation des fonds marins s'ils ne sont pas prêts à démontrer clairement qu'ils respectent les règles et procédures les plus contraignantes, et qu'ils peuvent faire face à toutes les exigences. Tout simplement car le risque serait bien trop important, en cas d'arrêt du « chantier » dû au non-respect de leurs obligations, de perdre les millions investis dans chaque site pour des opérations à très forte valeur ajoutée.

C'est d'ailleurs l'une des raisons les plus importantes de se battre pour que tous, dans le monde, aient à se soumettre aux mêmes obligations, sans se contenter de l'argument de certains acteurs (juste mais insatisfaisant) qu'un site minier ne représentera jamais qu'une tête d'épingle inoffensive dans l'immensité océanique. C'est aussi pour cela qu'il faut se méfier des attaques irréfléchies entendues ici ou là contre l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), que ce soit de la part des ONG les plus extrêmes (et non de toutes !) ou à l'inverse de ceux qui aimeraient pouvoir s'affranchir des règles qu'elle définit, et dont l'aboutissement devrait devenir incontournable au plus tard en 2026, lors de la publication du code minier en cours de finalisation. Certes la vigilance et la prudence sont et seront de mise tant que ce nouveau code international travaillé par l'AIFM ne sera pas finalisé, mais ne disqualifions pas à l'avance la seule institution au monde ayant la légitimité et la compétence pour publier des réglementations universelles autrement dit les seules barrières susceptibles d'imposer une approche responsable de la part de certains Etats qui rêvent « d'avancer » sans contraintes, même s'ils s'en défendent.

Ce point est d'autant plus important que le procès fait à l'AIFM – à grand renfort d'incantations jamais argumentées – selon lequel l'Autorité serait opaque, s'avère à l'examen tout à fait artificiel et injustifié. C'est en effet l'organisation internationale la plus transparente qui soit, sans compter que les observateurs (en particulier les ONG) y ont un rôle incroyablement influent dans les débats et les procédures, quasiment autant que les délégués des États.

ENSEMBLE POUR UNE NOUVELLE ÈRE

Il faut faire en sorte que le traitement du dossier « Grands fonds marins » soit la première réalisation et le plus beau symbole d'une nouvelle ère. Une ère exemplaire où exploration et/ou prospection ne signifieront pas automatiquement exploitation ; où l'ensemble des parties prenantes aura conscience que le dialogue n'est pas une option mais une obligation ; où l'exploitation éventuelle ne pourra se faire sans la certitude avérée de pouvoir limiter efficacement les impacts sur la biodiversité marine. Une ère enfin où s'imposeront, à chaque fois et sur chaque site, la transparence, les règles adaptées, et le respect de contrôles définis précisément grâce à la connaissance issue de l'exploration.

Agir ainsi s'inscrirait en outre, et c'est fondamental pour l'avenir du monde, dans l'esprit des Pères Fondateurs de Montego Bay qui furent les pionniers du concept de « Mer, bien commun de l'humanité », et qui créèrent en son nom le premier mécanisme de rétrocession d'une partie des richesses générées en haute mer, spécifiquement vers les pays en voie de développement. N'y avait-il pas là, déjà, la prémisse prometteuse d'une nouvelle ère ?

Nous devons utiliser les trois années à venir (écoutons et entendons le GIEC qui nous a fixé le calendrier !) pour arriver

Légende

« Relance. »

Francis Vallat

à dépasser les préventions de chacun vis-à-vis des autres, si nous voulons avoir une chance de faire face aux défis contradictoires qui nous assaillent. Il faut en particulier éviter à tout prix que les ONG continuent de ne se parler qu'entre elles, laissant les industriels poursuivre – entre eux aussi – leur route en parallèle... C'est le seul chemin possible et il n'est pas inatteignable. Rappelons, pour les sceptiques, quelques « précédents » de victoires majeures permises par l'action coordonnée des responsables concernés quelle que soit leur origine, et sur lesquelles à l'époque personne n'aurait parié. Ainsi en fut-il de la reconstitution de la couche d'ozone dont la réduction angoissante menaçait directement toutes les formes de vie, et semblait condamner la Terre inéluctablement, ou encore de la disparition des dégazages et déballastages sauvages dans les eaux européennes. Dans les deux cas c'est l'action de gouvernants prenant le risque de l'impopularité, puissamment aidée par le dialogue, parfois difficile, entre leaders des mondes de l'économie et de l'environnement, qui a démontré que l'Homme pouvait finir par trouver, articuler et imposer des solutions concrètes et fiables.

Or aujourd'hui nous avons l'occasion, et dans un avenir proche nous aurons les moyens (avec la *Plate-forme internationale pour la durabilité des océans / International Platform for Ocean Sustainability* (IPOS) et d'autres…) de nous mettre en ordre de marche et de proposer ou de soutenir auprès des gouvernants des scénarios permettant de concrétiser la mise en œuvre accélérée du développement durable. Tout en nous reposant sur le maintien du concept de moratoire conditionnel pour veiller à la protection effective des écosystèmes marins par l'interdiction lorsque cela sera nécessaire. ■